

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

29 DÉCEMBRE 2025

# Domicile : l'AD-PA salue l'agrément de l'avenant en faveur des aides-soignants et appelle à étendre ces avancées aux auxiliaires de vie

L'Association des Directeurs au service des Personnes Âgées (AD-PA) se félicite de l'annonce de l'agrément de l'avenant relatif aux aides-soignants, porté par Charlotte Parmentier-Lecocq, Secrétaire d'État chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie. Cette décision, issue d'un dialogue social constructif, constitue une avancée majeure pour la reconnaissance des professionnels du soin et la qualité de l'accompagnement des personnes âgées.

L'AD-PA rappelle avec force à cette occasion que la revalorisation des métiers des services à domicile doit concerter l'ensemble des professionnels, y compris les auxiliaires de vie. À ce titre, **l'association appelle solennellement les Conseils départementaux à agréer sans délai l'avenant 68**, afin de permettre aux auxiliaires de vie de bénéficier, elles aussi, d'une revalorisation salariale indispensable.

Cette exigence s'inscrit dans la continuité des alertes répétées de l'AD-PA, notamment après le **nouveau refus d'agrément de l'avenant 68 en août 2025** (cf. [communiqué de l'AD-PA du 6 août 2025](#)).

L'AD-PA rappelle que :

- **Les auxiliaires de vie jouent un rôle clé** dans le soutien à domicile des personnes âgées qui est un enjeu central pour notre société.
- **Leur exclusion des mesures de revalorisation** agrave les tensions sur l'attractivité de ces métiers, déjà confrontés à une pénurie de personnel.
- **L'équité entre les professionnels du secteur** est une condition sine qua non pour garantir un accompagnement de qualité à toutes les personnes âgées, qu'elles vivent en établissement ou à domicile.

Les Conseils départementaux doivent donc assumer leurs responsabilités et agréer l'avenant 68 sans attendre. La dignité des métiers du soin et la qualité de l'accompagnement à domicile en dépendent.

L'AD-PA se tient prête à échanger avec les pouvoirs publics et l'ensemble des parties prenantes pour faire aboutir cette demande.



Téléchargez  
notre plateforme  
[plateforme.ad-pa.fr](http://plateforme.ad-pa.fr)

Pierre ROUX  
Romain GIZOLME  
Eric FREGONA

CONTACT PRESSE : Sébastien BACH - 06 37 43 34 12 - [s.bach@ad-pa.fr](mailto:s.bach@ad-pa.fr)

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur :  
[LinkedIn : linkedin.com/company/ad-pa/](https://linkedin.com/company/ad-pa/)